AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 29-8-66 530361

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION D'ORLÉANS (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, NIÈVRE, YONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
15 Francs

Supplément n° 4 au Bulletin Technique n° 71 — 27 AOUT 1966

INFORMATIONS — ARBRES FRUITIERS

POU DE SAN JOSE

Un traitement est à réaliser contre la seconde génération du Pou de San José dans la semaine du 29 Août au 4 Septembre. Ce traitement devra être renouvelé trois semaines après. On utilisera une des formules suivantes pour 100 Litres d'eau :

- 1 litre d'huile blanche d'été + 200 g d'une spécialité à 50 % de D.D.T.
- Emulsion huileuse de D.D.T. (100 g de matière active par hectolitre de bouillie)
- Emulsion huileuse de Parathion (25 g de matière active par hectolitre de bouillie).

Ces traitements sont obligatoires dans toutes les communes faisant partie de la zone contaminée et de la zone de protection qui ont été définies par l'arrêté ministériel du 4 Novembre 1958 ; les exploitants de pépinières et d'établissements d'horticulture, de vergers d'amateurs, sont tenus de les effectuer. Ces traitements sont notifiés aux Maires des communes intéressées.

PSYLLES DU POIRIER ET DU POMMIER

Des pullulations tardives importantes sont parfois constatées à l'automne lorsque la lutte contre le Carpocapse est terminée où dans les jeunes vergers non encore en production.

Nous rappelons l'intérêt de surveiller les vergers pour intervenir, le cas échéant, en suivant les indications données dans notre Bulletin n° 71 d'Août 1966.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
G. RIBAULT.
B. PACQUETEAU.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
G. BENAS.

P 147

Imprimé à la Station d'Orléans. — Le Directeur Gérant : L. BOUYX.